

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MARGENCEL**

Date : 17/07/2024

Numéro : 2024-07-07

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	14

Date de la convocation
11/07/2024

Date d'affichage
22/07/2024

Séance du 17 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre
Et le dix-sept juillet
A Margencel

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Margencel,
Sous la présidence de : M. BONDAZ Patrick, Maire,

Présents :

M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, Mme Corinne THUILLIER, Mme Kathy CHATELAIN, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, M. Marc POTEZ, Mme Alexandra DURAND, M. Maxime MUDRY, Mme Valérie BARDET, M. David BALISTRERI ;

Étaient absents excusés :

Mme Corinne PLASSAT, donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ,
Mme Amélie VIOLLET donne pouvoir à Mme Kathy CHATELAIN,
M. Thierry MARTIN-COCHER,
Mme Anita DESUZINGE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Alexandra DURAND

EXTRAIT DU REGISTRE

Objet de la délibération

FINANCES - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le prix du repas fourni par le Foyer Culturel de Sciez, pour l'année scolaire 2024-2025, augmente de 3 % passant ainsi de 4.45 € à 4.59 € TTC.

M. le Maire propose donc d'augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire pour cette prochaine rentrée du même pourcentage.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas facturé aux familles pour l'année scolaire 2024 - 2025 comme suit :

- Repas pour un enfant scolarisé : 5.46 €
- Repas pour deux enfants scolarisés : 5.00 €
- Repas pour trois enfants scolarisés : 4.54 €
- Repas Adultes : 5.46 €

Pour extrait, le 22 juillet 2024,
Certifié conforme au registre,

La Secrétaire de Séance,
Alexandra DURAND



Le Maire,
M. BONDAZ Patrick

